

Qui s'occupe → de quoi ?

Retrouvez dans ce document les informations qui vous permettront de savoir **qui contacter** en fonction du besoin rencontré dans votre logement.

Découvrez, sur les illustrations suivantes, quelle forme (triangle, carré ou rond) et couleur sont associées à l'équipement concerné.

▲ **Alpes Isère Habitat**

● **Service d'un professionnel à tarif préférentiel**

■ **Prestataire de service**

Je dépose une demande ou je retrouve les coordonnées des services de maintenance de ma résidence dans mon [espace personnel](#), pour convenir d'un rendez-vous.

Je contacte Alpes Isère Habitat par [e-mail](#) ou par téléphone au **04 76 20 50 50** du lundi au vendredi (9h-12h30/13h30-17h).

Si un **problème technique urgent** se déclare en dehors des heures d'ouverture d'Alpes Isère Habitat, je contacte le **0 820 86 39 88***, accessible 7j/7 y compris les jours fériés.

*(0.12 cts la minute + prix d'un appel local suivant opérateur).



J'accède à
Mon espace personnel

⇒ Qui s'occupe de quoi ?

Dans l'entrée, le salon et la chambre



Dans la cuisine



Par l'intermédiaire de votre fournisseur personnel

- 1 Fibre (fournisseur d'accès internet)

Alpes Isère Habitat
L'entretien relève d'Alpes Isère Habitat.

Prestataire de services
L'entretien est inclus dans les contrats-types de maintenance.

Service d'un professionnel à tarif préférentiel
L'entretien est à la charge du locataire. Alpes Isère Habitat peut vous proposer le recours à un professionnel à tarif négocié avec participation financière.

Entretien assuré par Alpes Isère Habitat

- 1 Robinet, flexible et alimentation de gaz
- 2 Canalisation d'eau chaude (production d'eau chaude collective)
- 3 Colonnes chutes des eaux (pluviales, vannes, usées)
- 4 Canalisation d'eau froide
- 5 Fuite sur évacuation (douche)
- 6 Réparation des chéneaux
- 7 Toiture : réparation, étanchéité

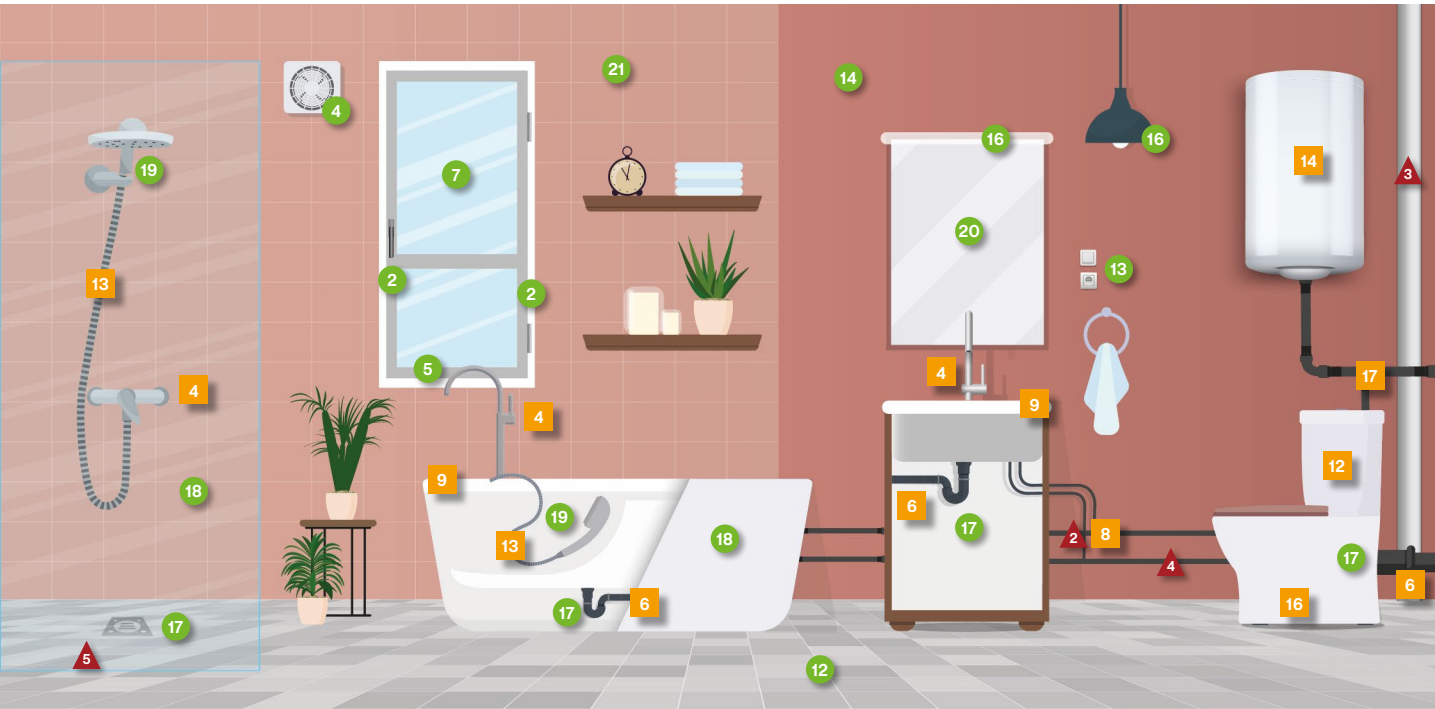
Entretien assuré par un prestataire de service

- 1 Thermostat d'ambiance
- 2 Visiophone, interphone
- 3 Contacteur de chauffe-eau Hp/Hc
- 4 Entretien de la robinetterie
- 5 Chaudière
- 6 Fuite sur raccord et joint d'assemblage d'évacuation
- 7 Robinet machine à laver (hors montage auto-perceur)
- 8 Canalisation d'eau chaude (si chaudière individuelle ou chauffe-eau)
- 9 Joints sanitaires
- 10 Radiateur à eau
- 11 Compteurs et robinets d'arrivée d'eau générale
- 12 Chasse d'eau WC : mécanisme et robinet d'alimentation
- 13 Flexible de douche
- 14 Ballon d'eau chaude
- 15 Antenne TV
- 16 Fixation cuvette des toilettes
- 17 Évacuation chauffe-eau calcairisée

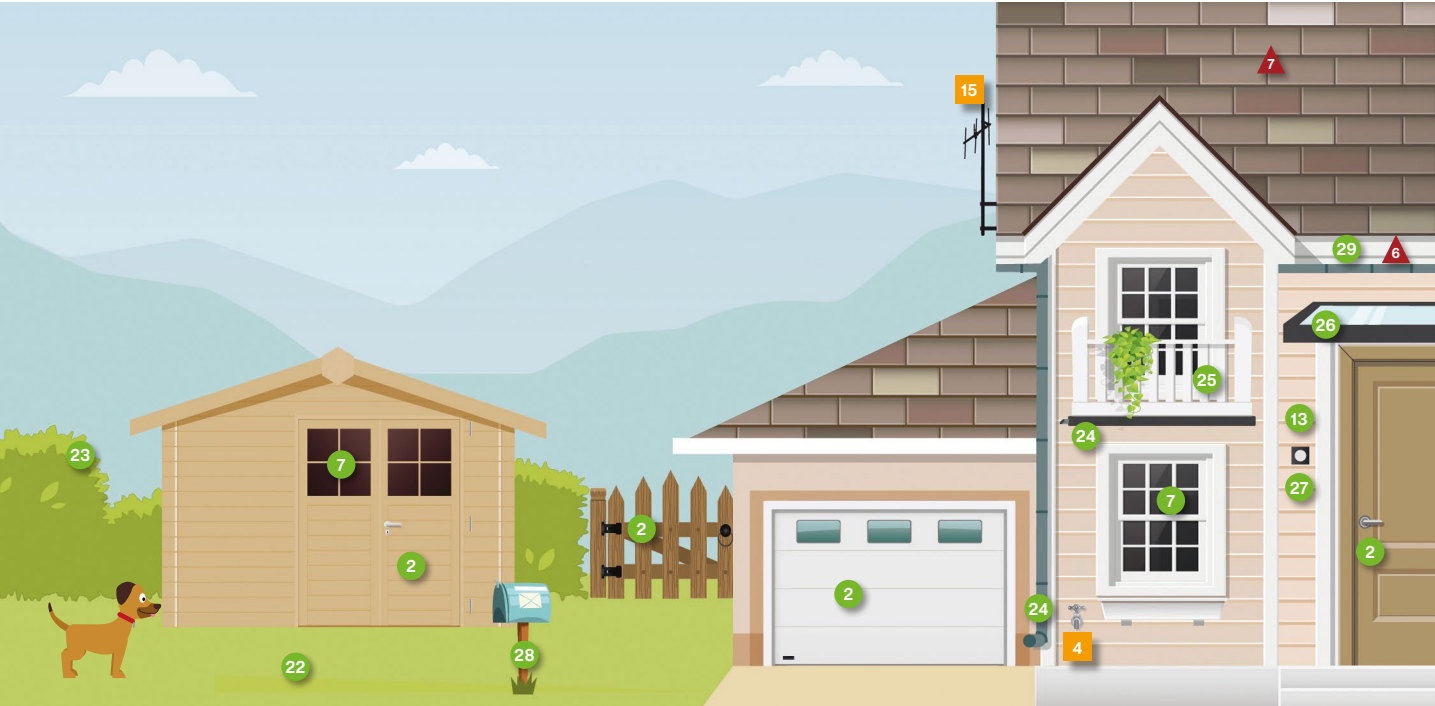
IMPORTANT : Toutes ces indications s'appliquent pour un usage normal des installations. Ce document correspond au cas le plus fréquent et le plus général. Il est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation et des contrats conclus. Références : décret n°82-955 du 9 novembre 1982 modifié par le décret n°2008-1411 du 19 décembre 2008 pour les charges locatives. Décret n°87-712 du 26 août 1987 pour les réparations locatives. Vous êtes dans l'obligation de laisser exécuter dans les lieux loués, les travaux d'amélioration des parties communes ou privatives du même immeuble ainsi que les travaux nécessaires au maintien en l'état et à l'entretien normal des locaux loués. Article 7 de la loi du 6 juillet 1989.

⇒ Qui s'occupe de quoi ?

Dans la salle de bains



À l'extérieur du logement, la cave et le cellier



Entretien assuré par le locataire ou recours à un professionnel, à tarif préférentiel, sélectionné par Alpes Isère Habitat

- 1 Clés, badges (Contactez Alpes Isère Habitat pour le remplacement et/ou le paramétrage des badges)
- 2 Quincaillerie, menuiseries, crémones, cylindre, paumelles, enrouleur et canne de store, graissage des charnières, portillon, serrure, poignée (portes et fenêtres)
- 3 Jalousies, persiennes, volets roulants
- 4 Nettoyage, ventilation et aération
- 5 Joint mastic
- 6 Tableau électrique
- 7 Vitrerie
- 8 Portes de placard, roulettes, guides
- 9 Thermostat du radiateur électrique
- 10 Plinthes
- 11 Barre de seuil
- 12 Maintien en bon état du sol et petites réparations
- 13 Prise électrique, de télévision, de téléphone et interrupteur (sauf circuit électrique - entretien assuré par Alpes Isère Habitat)
- 14 Peintures et papiers peints
- 15 Commande volets roulants électriques
- 16 Remplacement ampoules, néons...
- 17 Débouchage des conduits d'évacuation
- 18 Jupe de baignoire
- 19 Paroi, cabine de douche (pivot, roulettes...)
- 20 Glace, miroir
- 21 Entretien et réparations carrelage et faïence
- 22 Pelouse
- 23 Élagage des haies et arbustes
- 24 Débouchage, descente des eaux pluviales et des eaux du balcon
- 25 Nettoyage du balcon
- 26 Nettoyage auvent
- 27 Sonnette
- 28 Boîte aux lettres
- 29 Nettoyage des chéneaux
- 30 Détecteur autonome de fumée



**J'accède à
Mon espace personnel**

**Je contacte
Alpes Isère Habitat**

Nos points d'accueil sont également ouverts du lundi au vendredi.

Pour prendre connaissance des horaires de votre point d'accueil, rendez-vous sur notre [site internet](https://www.alpeshabitat.fr).

 www.alpeshabitat.fr

**ALPES ISÈRE
HABITAT** OPH